



SCOLARITÉ, ÉTUDES ET VIE ACTIVE

Remplissez et renvoyez ce document avec les justificatifs pour solliciter une aide.

IMPORTANT : la liste des pièces énumérées n'est pas exhaustive. La ou les mutuelles compétentes pourront être amenées à réclamer des informations ou documents supplémentaires durant l'instruction du dossier.



Besoin d'aide pour remplir ce formulaire ? Contactez-nous au :

09 70 17 70 70

(appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30)



Information importante relative aux aides Solidarm :

Pour toute demande d'aide, les adhérents de Solidarm sont invités à contacter le numéro ci-dessus.

1

Votre numéro d'adhérent Unéo ou de la Caisse Nationale du Gendarme :

Numéro :

Vos coordonnées :

☐ M^{me} ☐ M. Nom

Prénom Né(e) le

Téléphone⁽¹⁾ (fixe ou portable) Courriel⁽¹⁾

2

Veuillez renseigner ci-dessous votre ou vos demande(s) d'aide(s) et indiquer le(s) bénéficiaire(s) concerné(s) :

①

Aide aux études supérieures ou à l'apprentissage



Aides réservées exclusivement aux bénéficiaires d'un contrat collectif PSC Santé du ministère des Armées

N.B : Merci de vous connecter à « Mon Compte CNMSS » si vous êtes affilié à cette caisse pour toute demande d'aide du contrat PSC santé du ministère des Armées.

②

Soutien scolaire



④

Pratique d'une activité artistique



③

Obtention du permis de conduire adapté



⑤

Pratique d'une activité sportive



NUMÉRO DE L'AIDE SOLLICITÉE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

Bon à savoir : des remises commerciales chez les différents partenaires sont également accessibles pour tous les adhérents affiliés aux différentes mutuelles du groupe Unéo



(1) J'accepte l'usage de mon numéro de téléphone et de mon courriel pour la transmission des informations relatives à l'exécution de mon contrat mutualiste.



3

Souhaitez-vous nous apporter des précisions sur votre demande d'aide ?

.....

.....

.....

.....

4

En signant ce formulaire, je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements qui y figurent et déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions d'attribution de l'aide financière.

Fait à Le

Signature obligatoire



Unéo, la CNG et Solidarm ont chacune désigné un interlocuteur à la protection des données personnelles de leurs adhérents. Pour toute information, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données (DPD) par courrier au 48 rue Barbès 92544 Montrouge Cedex ou par courriel, à protection.des.donnees@groupe-uneo.fr (pour Unéo), à dpd.cng@groupe-uneo.fr (pour CNG), à dpd.solidarm@groupe-uneo.fr (pour Solidarm). Vous pourrez également exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, de suppression et définir des directives pour vos données en cas de décès. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Dès votre adhésion à la mutuelle et dans le cadre de votre demande de soutien, cette dernière s'engage à ne collecter auprès de vous que les informations indispensables à la gestion de votre contrat et l'instruction de votre dossier. Elles sont conservées (selon leur type) pendant toute la durée de vie du contrat et pendant la durée légale qui suit son terme. Pour les opérations liées au contrat, vous consentez librement à ce que ces données puissent être partagées entre la mutuelle et ses sous-traitants. Pour être à même de répondre aux obligations légales et de réduire les risques inhérents à son activité, votre mutuelle sera amenée à traiter vos données dans le cadre d'opérations de contrôle et de lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Vous pouvez vous reporter à la documentation contractuelle de votre mutuelle pour disposer de plus d'information sur vos droits et les modalités d'application de la protection de vos données.



POUR VOUS RÉPONDRE AU PLUS VITE, RENVOYEZ VOTRE DOSSIER DÛMENT COMPLÉTÉ ET ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES :

@

Par courriel

dans la rubrique « Nous contacter » de votre espace personnel accessible depuis nos sites Internet :



groupe-uneo.fr



caissenationalegendarme.fr

✉

Par courrier

Accompagnement Social Groupe Unéo – TSA 81469 – 53106 Mayenne Cedex

☎

Nos conseillers sont là pour répondre à vos questions.

Un n° de téléphone unique pour nous joindre :

09 70 17 70 70

(appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30)

COMMENT CONNAÎTRE LA SUITE RÉSERVÉE À VOTRE DEMANDE ?

Une fois votre dossier complété, celui-ci sera examiné par votre mutuelle.

La décision vous sera communiquée par courriel.

Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 503 380 081 - 48 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex.

Caisse Nationale du Gendarme - Mutuelle de la Gendarmerie (CNG), mutuelle soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 784 442 873, 48 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex.

Solidarm - Mutuelle sociale des forces armées, mutuelle soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 889 767 505. Siège social : 48 rue Barbès, 92544 Montrouge Cedex.

FICHE EXPLICATIVE (à ne pas joindre à votre dossier)

AS01



FORM_AS01_150125



CONDITIONS & JUSTIFICATIFS

L'attribution d'une aide financière se fait sur décision de la commission sociale de la mutuelle d'appartenance (Caisse Nationale du Gendarme ou Solidarm). Le respect des conditions d'attribution ne prévaut pas d'un avis favorable.

Les aides financières PSC du fonds social du ministère des Armées sont attribuées automatiquement selon les conditions ci-dessous.

AIDES

	CONDITIONS	JUSTIFICATIFS
① Aide aux études supérieures ou à l'apprentissage 	☑ L'étudiant ou l'alternant doit : - être adhérent ou ayant droit de la CNG ; - être âgé de 25 ans au plus au moment de la demande ; - être en études supérieures ou en alternance. ☑ La demande d'aide : - doit être formulée durant l'année scolaire en cours (par année scolaire, on entend du 01/09/N au 31/08/N+1) ; - ne peut être sollicitée que 3 fois maximum ; - ne peut être sollicitée qu'une seule fois par année scolaire et par étudiant ou par alternant.	☑ Dernier avis d'imposition ou de non imposition complet du foyer. ☑ Attestation de situation de l'année scolaire en cours (certificat de scolarité ou copie de la carte d'étudiant ou du contrat d'apprentissage ou du contrat de professionnalisation).
② Soutien scolaire ③ Obtention du permis de conduire adapté  	☑ Le bénéficiaire de l'aide doit être assuré au contrat PSC Santé ☑ Revenu fiscal de référence ≤ 22 000 € / part.	☑ Dernier avis d'imposition ou de non imposition complet du foyer. ☑ Factures acquittées. Pour le soutien scolaire : Attestation plan d'accompagnement individualisé (PAI) ou personnalisé (PAP) ou Reconnaissance MDPH d'un taux de handicap ≥ 50% Pour le permis de conduire adapté : Attestation pour le permis de conduire adapté Bon à savoir : Les frais d'inscription à une école, université ou tout autre organisme ne correspondant pas à du « soutien scolaire » ne sont pas éligibles à l'aide.
④ Pratique d'une activité artistique ⑤ Pratique d'une activité sportive  	☑ Le bénéficiaire de l'aide doit être assuré au contrat PSC Santé ☑ Revenu fiscal de référence ≤ 22 000 € / part.	☑ Dernier avis d'imposition ou de non imposition complet du foyer. ☑ Factures acquittées. Pièces justificatives complémentaires pour les aides sociales PSC (facultatives pour les aides Solidarm) : Pour la pratique d'une activité sportive : Prescription médicale à la pratique d'une activité sportive ou activité physique adaptée Pour la pratique d'une activité artistique : Attestation plan d'accompagnement individualisé (PAI) ou personnalisé (PAP) ou Reconnaissance MDPH d'un taux de handicap ≥ 50% ou Titre de pension militaire d'invalidité (PMI). Bon à savoir : Les équipements sportifs ne sont pas éligibles à l'aide.



GROUPE UNÉO

TOUJOURS À VOS CÔTÉS

